Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/07/2019 Affichage : 30/07/2019

N° D'ORDRE : 2019-110

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers En exercice : 29

Présents: 19 SEANCE DU 29 JUILLET 2019

Pouvoirs: 04
Excusés: 04
Absents: 04
Qui ont pris part
à la délibération: 21

Date de convocation : 23 Juillet 2019

<u>Etaient présents</u>: M. VINCENT Gilles, Maire (sort de la salle) – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – M. HOEHN Gérard - M. MARIN Michel — Mme GIOVANNELLI Marie-France - Mme DEFAUX Catherine - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. BOUVIER Rémy - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel – Mme BALS Fabienne (arrivée à 19h00, participe à partir du point n°15) - Mme PICHARD Laure - Mme MATHIVET Séverine - Mme LABROUSSE Sylvie - Mme ARGENTO Katia.

<u>Pouvoirs</u>: Mme ROURE Simone à M. VINCENT Gilles, Maire - M. VENTRE Jean-Claude à Mme MONTAGNE Françoise - M. GRAZIANI Frédéric à M. HOEHN Gérard - M. LANFANT Max à M. BALLESTER Alain.

Excusés: M. BLANC Romain - M. COIFFIER Bruno - M. CORNU François.

Absents: M. PAPINIO Raoul - Mme LEVY Séveryn.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

8 – DEMANDE DE SUBVENTION SUITE A LA CREATION D'UNE ASSOCIATION : LES VIEILLES GLOIRES DE L'OVALE MANDREEN

Le Président prend la parole dans la mesure où Monsieur le Maire sort de la salle du conseil municipal afin de ne pas prendre part au vote en sa qualité de Président d'honneur de l'association.

Le Président de séance informe l'Assemblée que la commune a coutume de verser une subvention de $150 \in$ à chaque nouvelle association sur la commune.

Le Président de séance précise à l'Assemblée que l'association nouvellement créée se nomme « Les Vieilles gloires de l'ovale mandréen » - siège social : Hôtel de ville – Place des Résistants – 83430 Saint-Mandrier-sur-Mer.

Le Président de séance indique que cette association a pour objet de regrouper et de fédérer tous les ex-joueurs ayant porté le maillot du club de Saint-Mandrier-sur-Mer Rugby pendant une saison au moins, à travers l'organisation d'évènements, rassemblements, commémorations, organisation de matchs de gala, autour du rugby et l'histoire du club.

Après avoir apporté toutes précisions utiles, le Président de séance demande à l'Assemblée de bien vouloir verser une subvention de 150 € à l'association « Les vieilles gloires de l'ovale mandréen » suite à sa création.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;
- VU les statuts de l'association « Les Vieilles gloires de l'ovale mandréen ».

DECIDE A L'UNANIMITE

- De verser une subvention de 150 € à l'association « Les vieilles gloires de l'ovale mandréen » suite à sa création.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 30 Juillet 2019, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire

Gilles VINCENT